Klimakompatibilität AROMED Fondation de prévoyance professionnelle

Caractérisation

La Fondation prévoyance professionnelle en faveur de AROMED, l'Association romande des médecins, a un volume d'investissement total (fin 2021) d'environ CHF 0.9 milliards et peut être estimé comme faisant partie des Top 100 à 150 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Les informations disponibles sur le site Internet, dans son Rapport de gestion 2020, dans le Rapport de gestion 2021 et dans son Rapport de gestion 2022 ne font pas référence à une explicite politique de durabilité ou à l'inclusion de critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement.

La demande de l'Alliance climatique à la Fondation en novembre 2021 visant à vérifier les faits de cette fiche est restée sans réponse.

Commentaire de l'Alliance climatique

- La Fondation prévoyance AROMED n'a pas encore publié si et comment elle entend intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus de placement proprement dit.
- Déjà mi-2019, le Conseil fédéral avait créé un groupe de travail „Finance durable". Il se refère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- En conséquence, la Fondation prévoyance AROMED devrait réfléchir à la manière dont elle présentera à l'avenir de manière transparente au public l'impact social global de leur politique de placement conformément au concept de la double matérialité du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP.
- De même, dans un premier temps, elle devrait élaborer et communiquer les principes d'une politique de durabilité/ESG visant à intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement proprement dit.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires de la fortune afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La Fondation prévoyance AROMED ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : «Les risques ESG et les risques climatiques … font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement».
- Le Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP (juillet 2022) stipule que les caisses de pension sont tenues de prendre en compte les risques ESG «matériels» («financial materiality») dans leurs décisions d'investissement. En outre, il est reconnu que les effets liés au climat peuvent être essentiels pour une entreprise.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à la Fondation prévoyance AROMED de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

La Fondation prévoyance AROMED n'a pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille.

Adhésion à des associations de développement durable

La Fondation prévoyance AROMED est membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, la Fondation prévoyance AROMED a notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la Fondation prévoyance AROMED participe en particulier au programme d'engagement pluriannuel en cours depuis juin 2018, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

La Fondation est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'"ETHOS Engagement Pool International accèdent via Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Enfin, la Fondation est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La Fondation prévoyance AROMED n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Klima-Allianz Schweiz

Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Aucune politique de durabilité spécifiquement basée sur les critères ESG (Environmental, Social, Governance ESG) n'est en place; une trajectoire spécifique d'intégration des critères ESG dans le respect du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) fait défaut.
- La prise en compte des risques financiers liés au climat («financial materiality») se limite à l'Active Ownership pratiqué via l'ETHOS Engagement Pool International dans le cadre de Climate Action 100+ – sans la combinaison d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille et de l'Active Ownership, le devoir de diligence fiduciaire n'est pas respecté.
- De même, la transformation à un impact climatique positif sur l'économie réelle («impact materiality») ne se fera pas sans la combinaison de l'Active Ownership et d'une trajectoire de décarbonisation du portefeuille; une base pour cela est le concept de la double matérialité selon le Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP de juillet 2022.

Au final, il manque encore une stratégie climatique pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat –

1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance.

→

Tendance 2020-2023 :

Évaluation: légèrement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa prise d'influence des actionnaires efficace, pourtant limitée à l'étranger, la Fondation prévoyance professionnelle AROMED a fait un premier pas.
- Pourtant, une véritable stratégie ESG et climatique avec une trajectoire de décarbonisation planifiée pour tous les investissements en valeurs mobilières se fait toujours attendre – entendue comme l'intégration holistique de notations ESG dans le processus de sélection des titres et la gestion de portefeuille en ce qui concerne l'impact climatique («impact materiality»), conformément au Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- Elle devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).